

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/21/0086 du 29 juin 2021 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'une boucherie à Lieler au nom et pour compte de l'entreprise *Beim Burg S.à.r.l.*

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 12 juillet 2021

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER